AVIS DE CONSULTATION

ouverture de la consultation du public dans le cadre de la procédure de « l'enregistrement » au titre des installations classées pour la protection de l'environnement

Une **consultation du public** (régime de l'enregistrement) sera ouverte du **16 août 2016 au 13 septembre 2016** inclus (soit 4 semaines) dans la commune de GRAND-CHAMP concernant le projet présenté par l'EARL DE PIRIAC (représentée par M. LE CALLONNEC Yvan), dont le siège social est situé au lieu-dit "Piriac" 56390 GRAND-CHAMP, en vue de créer un élevage avicole devant comporter 40000 emplacements, au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

Le préfet statuera sur la demande par un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel du 27 décembre 2013, ou par un arrêté de refus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier en mairie de GRAND-CHAMP aux jours et horaires suivants:

- les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis : de 08h30 à 12h00 et de 14h30 à 17h30
- les samedis 27 août, 3 septembre et 10 septembre 2016 de 09h00 à 12h00

Les personnes intéressées pourront consigner leurs observations jusqu'au 13 septembre 2016 inclus :

- sur un registre ouvert à cet effet en mairie de GRAND-CHAMP
- ou les adresser au préfet (direction départementale des territoires et de la mer SENB/ICPE-loi sur l'eau – 11 boulevard de la paix BP 508 - 56019 Vannes cedex) par lettre,
- ou par voie électronique à l'adresse suivante : ddtm-icpe@morbihan.gouv.fr